

L'an deux mille vingt-trois le 10 octobre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune d'ANGAIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. le Maire, Hubert VIGNAU.

**Etaient présents** : BARBE-BARRAILH Jean-Laurent, HORGUE Nicole, CHARLAIX Bernard, Adjoint ; BRANDAM Karine, GINESTET Yoann, GIRARDI Alain, GUIPET Marie-Pierre, LEBOURGEOIS Clément et PASSETTE Rachel.

**Etaient absents excusés** : GRACIET Jérôme (a donné procuration à CHARLAIX Bernard), CAMPS-GUIRAN Flavien, COULAT Nadège, LARTIGUET Bénédicte et PERTUZE Jean-Sébastien.

BRANDAM Karine a été désignée secrétaire de séance.

Le Maire certifie que le nombre de membres en exercice est de 15 et celui des présents est de 10.

Date de convocation : 5 octobre 2023.

Actes transmis au contrôle de légalité le 13 octobre 2023.

**Examen du PV de la séance du 27 juin 2023** : adopté à l'unanimité.

M. le Maire retire de l'ordre du jour du Conseil municipal du 10 octobre 2023 la question portant sur les zones d'accélération Energies renouvelables et propose d'y inscrire une nouvelle question portant sur la convention entre la Commune et la CCPN pour la réalisation des travaux de gestion des eaux pluviales.

#### **Délibération n° 101023 1**

##### **Objet : Aménagement entrée de bourg Rue du Pic du Midi : assistance par l'APGL 64**

Dans le cadre du projet d'aménagement de la RD 212, rue du Pic du Midi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire appel au Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'APGL pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la Commune.

#### **Délibération n° 101023 2**

##### **Objet : Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe, pour l'année 2023, le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz par application du taux de 100 % par rapport au plafond de 0.035 € par mètre de canalisation de distribution prévu au décret du 25 avril 2007 à 346 euros (4 259 m : longueur du réseau exploité par GrDF sur la voirie communale).

#### **Délibération n° 101023 3**

##### **Objet : RGP 2024 : Création de 2 postes d'agents recenseurs**

Dans le cadre du recensement de la population prévu du 18 janvier au 17 février 2024, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création de deux emplois non permanents à temps non complet d'agent recenseur et fixe à 17/18h heures en moyenne la durée de travail hebdomadaire.

#### **Délibération n° 101023 4**

##### **Objet : CCPN : modification des statuts (complément compétence GEMAPI)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'intégration à la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de la Communauté de communes du Pays de Nay des items 11° et 12° de l'article L.211-7 du Code de l'environnement et la modification des statuts en ce sens avec le nouveau libellé :

- « 5 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations :
- aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
  - entretien et aménagement de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris accès
  - défense contre les inondations
  - protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines
  - mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
  - animation et concertation dans les domaines de la prévention et du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique ».

#### **Délibération n° 101023 5**

##### **Objet : CCPN : Convention pour le contrôle et l'entretien des poteaux incendie 2023-2026**

M. le Maire rappelle qu'une convention pour le contrôle et l'entretien des poteaux a été signée incendie entre la Commune et la Communauté de communes du Pays de Nay pour la période 2019 à 2021. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la nouvelle convention de prestations pour la période 2023 à 2026.

#### **Délibération n° 101023 6**

##### **Objet : Electrification rurale - Programme Eclairage Public TE64 - DSIL 2022 - Approbation des projet et financement de la part communale - affaire 22REP001 - Rues Ossau, Las Clabades, Balaïtous, Isards et place du Prat**

Dans le cadre du projet de rénovation de l'éclairage public (changement des globes boules), il est nécessaire de voter le financement de la part communale liée aux travaux d'enfouissement du réseau électrique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Territoire d'Energie 64 de l'exécution des travaux. Il approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux TTC	31 523.88 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	3 152.39 €
- frais de gestion du TE64	<u>1 313.50 €</u>
- total	35 989.77 €

Il approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation DSIL	5 779.38 €
- participation Syndicat	14 448.44 €
- FCTVA (à récupérer par TE64)	5 688.30 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	8 460.15 €
- participation de la commune aux frais de gestion sur fonds libres	<u>1 313.50 €</u>
- total	35 989.77 €

#### **Délibération n° 101023 7**

##### **Objet : Création d'un emploi temporaire d'Adjoint technique à temps non complet (surcroît d'activité)**

Le Conseil Municipal décide la création, du 1er mars 2024 au 31 août 2024, d'un emploi non permanent d'adjoint technique, représentant 20 h de travail hebdomadaire ; ceci pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour assurer l'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux, de la voirie, des machines, des matériels et du local utilisé.

**Délibération n° 101023 8**

**Objet : CCPN : Convention pour la réalisation de travaux Gestion des eaux pluviales Rue des Pyrénées, Gabizos et carrefour de la Vierge**

La Communauté de communes du Pays de Nay a compétence en matière de gestion des eaux pluviales via notamment le schéma directeur réalisé en 2016. Des travaux sont à réaliser sur la rue des Pyrénées, la rue du Gabizos et au carrefour de la Vierge, pour un montant total de 94 221.90€ TTC (études comprises - hors révision de prix). Les subventions (Département et Agence de l'eau) attendues sont de 51 266.39€. 7 321.42€ seront à la charge de la commune. Le Conseil Municipal approuve la convention à passer avec la CCPN pour la réalisation de ces travaux.

**Questions diverses :**

**Gens du voyage :**

M. le Maire rappelle que des Gens du voyage stationnent sur le terrain de football et ses environs depuis le 18 août 2023. Il informe le Conseil municipal de sa requête de référé auprès du Tribunal administratif de Pau ; requête rejetée par Mme la Juge des référés le 6 octobre 2023 se basant sur le manque de preuves des dires de M. le Maire. Ce dernier fera part par écrit de son indignation et de ce manque de considération au Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

**Terrain Maubayou :**

M. le Maire rappelle l'acquisition par la commune du terrain « Maubayou » situé en face de la mairie. Lors d'un entretien avec M. GONNET, chargé de développement économique au sein de la Communauté de Communes du Pays de Nay, il a été question d'étudier l'opportunité d'y aménager un local commercial. A la demande de l'EPCI, le réseau de commerces multiservices de proximité en milieu rural Comptoir de Campagne a réalisé une étude montrant que le site serait propice à devenir un espace fédérateur pour les usagers, alliant lien social et services au quotidien. Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt du Conseil départemental, Mme PUYOL viendra en mairie le 12 octobre 2023 présenter l'accompagnement que propose le Département aux collectivités, notamment pour réaliser les études techniques et de faisabilité afin de mieux appréhender le potentiel du foncier. Le Conseil départemental mobilise ensuite des acteurs publics de la construction pour optimiser le montage des opérations d'habitat.

**Terrain Benvel :**

M. le Maire rappelle l'existence, au sein du lotissement du Gabizos, du terrain privé de M. BENVEL Albert, laissé à l'abandon depuis plus de 20 ans. Ce dernier étant décédé, son frère est maintenant propriétaire et potentiellement vendeur du terrain. M. le Maire propose de prendre l'attache de l'EPFL Béarn Pyrénées (établissement public foncier local) dont les missions sont le portage foncier transitoire et l'accompagnement des collectivités dans ce domaine.

Fait et délibéré à ANGAIS, le 13 octobre 2023

Le Maire,



Hubert VIGNAU.

La Secrétaire de séance,

BRANDAM Karine.